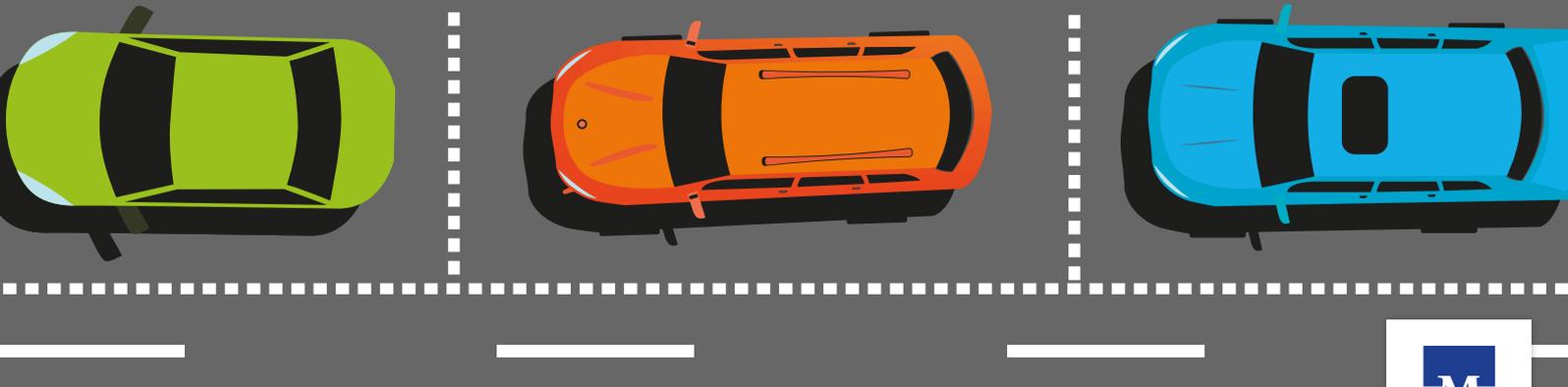


LES ARCEAUX

INFORMATION

**Extension du
stationnement payant
dans votre quartier**



INFORMATIONS SUR LE STATIONNEMENT PAYANT DANS VOTRE QUARTIER

Le stationnement dans votre quartier évolue pour offrir plus de places disponibles, lutter contre les voitures ventouses et faciliter l'accès aux commerces. Des places de stationnement très courtes durées gratuites (30 min max) sont également créées. **Le stationnement est payant dans la zone orange du lundi au samedi de 9h à 18h, gratuit les dimanches et jours fériés.**

La mise en place du dispositif complémentaire de stationnement avec les **nouveaux horodateurs** se fera de façon progressive du **4 juillet au 15 août 2022**.

À l'issue des travaux, **une période pédagogique** sera appliquée sans sanction jusqu'au 5 septembre 2022, date de début des contrôles. Une information sera déposée sur le **pare-brise des voitures pour avertissement**.

VOUS ÊTES **RÉSIDENT** PRENEZ UN ABONNEMENT

1

TARIF DE BASE*

15€

Abonnement mensuel

150€

Abonnement annuel
(soit 2 mois offerts)

Possibilité de prélèvement automatique
(sans frais supplémentaire)

2

TARIF AVEC ABONNEMENT TaM*

3€

Abonnement mensuel avec
abonnement TaM

30€

Abonnement annuel avec
abonnement TaM

Pour les détenteurs de contrat mobilité,
d'abonnement annuel ou mensuel.



* **Pièces justificatives nécessaires pour vous abonner** (le même nom doit figurer sur l'ensemble des pièces):

- > une pièce d'identité
- > un bail ou un acte notarié ou une taxe d'habitation
- > la dernière facture d'électricité (datant de moins de 3 mois) ou téléphonie fixe ou assurance habitation
- > la carte grise du véhicule et votre carte TaM, justifiant de votre abonnement annuel ou mensuel transports en commun TaM.

VOUS STATIONNEZ OCCASIONNELLEMENT

HORODATEUR

Payez votre stationnement
directement à l'horodateur

ou avec

L'appli

M'TICKET



BESOIN DE STATIONNER PLUS DE 4 HEURES ?

Pensez aux parkings ou au forfait P+Tram

Rendez-vous sur

tam-voyages.com et montpellier.fr/parking

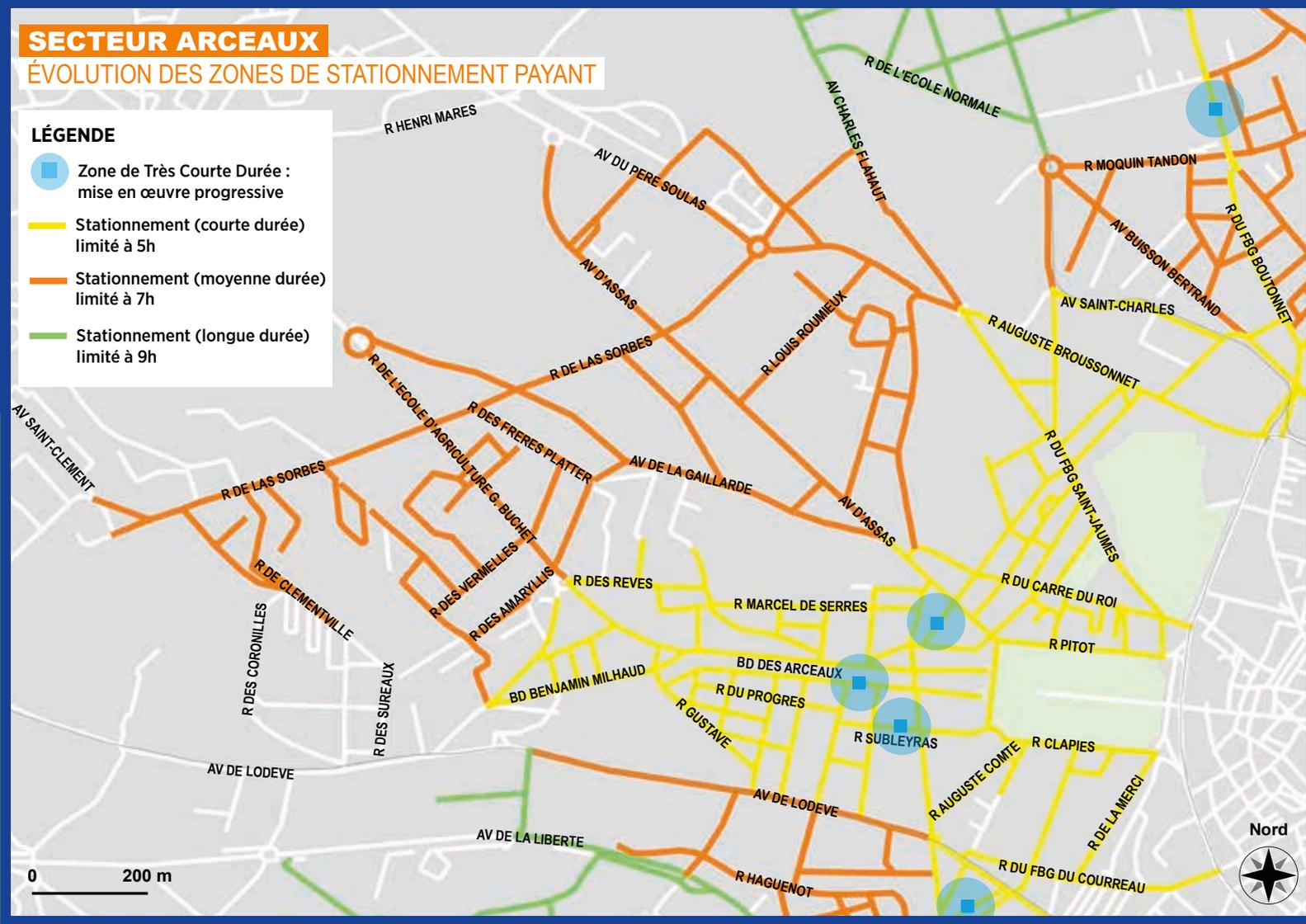


SECTEUR ARCEAUX

ÉVOLUTION DES ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT

LÉGENDE

-  Zone de Très Courte Durée : mise en œuvre progressive
-  Stationnement (courte durée) limité à 5h
-  Stationnement (moyenne durée) limité à 7h
-  Stationnement (longue durée) limité à 9h



Quelles sont les alternatives à la voiture ?

La Métropole met en place une ambitieuse stratégie mobilité avec l'objectif d'offrir des solutions alternatives à la voiture, à la fois plus économiques et plus écologiques.



Le choix des transports en commun

Avec un réseau renforcé et progressivement gratuit.

Les transports en commun sont gratuits pour les habitants de la métropole le week-end pour tous, tous les jours pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans et tous les jours pour l'ensemble des habitants d'ici fin 2023.

> Plus d'infos sur www.montpellier3m.fr/gratuitedestransports



Le choix du vélo avec le réseau express

La Métropole développe considérablement son réseau de pistes cyclables. Il n'a jamais été aussi facile de se déplacer à vélo.

> Plus d'infos sur www.montpellier3m.fr/velo



Le choix de l'autopartage

La voiture individuelle représente un coût important, 200€/mois au minimum, même en seconde main.

L'autopartage permet d'éviter l'achat coûteux d'un véhicule mais de pouvoir tout de même en utiliser un quand on en a vraiment besoin, en complément des transports en commun ou du vélo, par exemple.

> Plus d'infos sur www.modulauto.net

RENSEIGNEMENTS

> **Abonnement en ligne sur :**
www.tam-voyages.com

> **Dans votre Espace Mobilité Ferry**

6, rue Jules Ferry
du lundi au vendredi de 7h à 19h, ou
27, rue Maguelone
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

> **Dans votre Espace Mobilité TaM
situé au P+Tram Mosson**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

> **Par téléphone**
Allo Tam 04 67 22 87 87
(numéro sans surcoût)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.